

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	20	8	1

Date de convocation le 27 juin 2025

Président: M. Xavier **ODO**.

Secrétaire de séance : M. Amar **MANSOURI**.

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, M. Guillaume **MOULIN**, Mme Najoua **AYACHE**, M. Florian **RAPP**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Arnaud **DEROUBAIX**, M. Djamel **MESAI-MOHAMMED**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, Mme Delphine **FAURAND**, Mme Aurélie **FRONTERA**, M. Théo **VIGNON**, M. Florian **CAMEL**, Mme Pia **BOIZET**, M. Jérôme **BUB**, M. Stéphane **GAUBY**

Procuration :

Mme Marie-Claude **MASSON** donne pouvoir à M. Olivier **CAPELLA**, Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Irène **DARRE**, Mme Nathalie **COURREGES** donne pouvoir à M. Guillaume **MOULIN**, M. Maxime **MONTET** donne pouvoir à M. Xavier **ODO**, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à M. Florian **RAPP**, Mme Daniela **SEIGNEZ** donne pouvoir à M. Jérôme **BUB**, M. Monji **OUERTANI** donne pouvoir à Mme Pia **BOIZET**, Mme Marie-Line **JULLIEN** donne pouvoir à M. Amar **MANSOURI**

Absents :

M. Roland **DÉCOMBE**

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT POLYVALENT DES ESPACES VERTS (FILIÈRE TECHNIQUE - CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement des articles L.322-14 et L.332-8-2° ;

Considérant le besoin de créer un poste permanent d'agent polyvalent des espaces verts,

Placé sous l'autorité du responsable d'équipe, il aura en charge différentes missions actuellement non suffisamment pourvues au sein de la Collectivité en lien avec l'entretien des espaces verts sur les sites de la Ville :

- Taille raisonnée des végétaux,
- Tonte raisonnée des pelouses,
- Débroussaillage,



- Fauchage des prairies,
- Paillage des massifs,
- Désherbage,
- Ramassage et soufflage de feuilles,
- Arrosage des végétaux,
- Ramassage des déchets sur les espaces verts,
- Elagages et abatages d'arbres ponctuellement,
- Réparations de clôtures.

Cet emploi à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, de la filière technique dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées aux articles L.332-8-2° ou L.332-14 du code général de la fonction publique.

Les contrats conclus au titre de l'article L.332-8-2° sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelables dans la limite totale de 6 ans. Au delà, s'ils sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expressse et pour une durée indéterminée.

Les candidats devront justifier des diplômes nécessaires d'accès au cadre d'emplois mentionné.

Eu égard au niveau des compétences requises, le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER la création d'un poste permanent d'agent polyvalent des espaces verts dans les conditions proposées ;

D'APPROUVER le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions précitées ;

D'APPROUVER le tableau des effectifs en conséquence ;

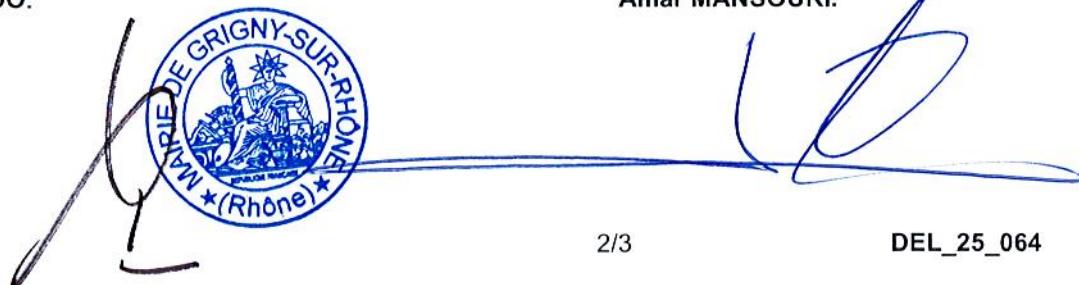
DE DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget général des exercices en cours et suivants, chapitre 012.

Suffrages exprimés	28	
Vote(s) Pour	28	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamel MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTEL, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 04 juillet 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.



ETAT DU PERSONNEL
Filière technique

CATÉGORIE A	tableau des effectifs au 14/03/2025	Modification par rapport à l'ancien tableau des effectifs
CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX	2	
Ingénieur principal	0	
Ingénieur	2	
Total des postes pourvus	2	
Total des postes vacants	0	
CATÉGORIE B	tableau des effectifs au 14/03/2025	
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX	2	
Technicien Principal 1ère classe	0	
Technicien Principal 2ème classe	1	
Technicien	1	
Total des postes pourvus	2	
Total des postes vacants	0	
CATÉGORIE C	tableau des effectifs au 14/03/2025	
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX	8	
Agent de maîtrise principal	3	
Agents de maîtrise	4	
Total des postes pourvus	7	
Total des postes vacants	1	
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	37	(1*) +1
Adjoint technique principal de 1ère classe	10	
Adjoint technique principal de 2ème classe	13	
Adjoint technique	11	
Total des postes pourvus	34	
Total des postes vacants	3	
Total des postes ouverts	49	51
Total des postes pourvus	45	45
Total des postes vacants	4	6

(1*) = délibération n°25_063 ,
+ 1 = délibération n°25_064